

ETATS-UNIS.

Extraits ultérieurs du message du Président au congrès.

Un changement de collecteur, dans un de nos principaux ports, a mis à jour un déficit de la nature la plus grave, dont les détails vous seront soumis par un rapport spécial du secrétaire du trésor.

Les causes qui ont tenu ce déficit si long-temps secret, et les moyens pris pour indemniser autant que possible les Etats-Unis de cette perte, vous seront aussi soumis.

Il paraît utile, dans tous les cas, que, par un acte prompt, semblable à de pareils actes passés dans d'autres pays, l'application des deniers publics à des usages particuliers, faite par un officier du gouvernement, soit transformée en félonie et soumise aux châtiements les plus ignominieux.

Le secrétaire du trésor vous soumettra des renseignements additionnels contenant de nouveaux détails sur cet intéressant objet.

Le même gaspillage a entravé les ressources du gouvernement, arrêté ses opérations actuelles, embarrassé l'accomplissement de ses obligations, et sérieusement gêné l'exécution des lois.

Le même gaspillage a entravé les ressources du gouvernement, arrêté ses opérations actuelles, embarrassé l'accomplissement de ses obligations, et sérieusement gêné l'exécution des lois.

Il n'est que juste de dire à l'honneur des banques que, dans la dernière crise, la plupart d'entre elles ont résisté avec force à la tentation d'étendre l'émission de leur papier, bien qu'elles fussent en apparence soutenues, dans leur suspension de paiements en espèces, par l'opinion publique, poussées jusqu'à un certain point par les actes législatifs.

La loi qui ordonne l'accroissement et l'organisation des établissements militaires des E. U. a déjà été presque entièrement exécutée, et l'armée a été largement et utilement employée pendant la dernière saison.

Le plan proposé par le secrétaire de la guerre pour la distribution des forces des Etats-Unis en temps de paix est bien calculé pour garantir la régularité et l'économie dans l'administration financière de cette partie du service, pour maintenir la discipline des troupes, et pour les employer utilement à la conservation de la paix et de la tranquillité du pays.

Le plan proposé par le secrétaire de la guerre pour la distribution des forces des Etats-Unis en temps de paix est bien calculé pour garantir la régularité et l'économie dans l'administration financière de cette partie du service, pour maintenir la discipline des troupes, et pour les employer utilement à la conservation de la paix et de la tranquillité du pays.

C'est pour moi une satisfaction de pouvoir vous annoncer l'émigration entière des Indiens Cherokee vers leurs nouvelles demeures à l'ouest du Mississippi.

clu avec eux par le général commandant sur ce point là,—lequel officier a, dans cette occasion, rempli la tâche qui lui était assignée avec énergie et humanité—leur émigration s'est presque entièrement exécutée sous la direction de leurs propres chefs et ils ont émigrés sans aucune répugnance apparente.

Les heures accomplissement de cette importante affaire; l'émigration, également, de l'entière nation Creek, à l'exception d'une faible partie qui a fui parmi les Séminoles, dans la Floride; les progrès déjà faits vers un prochain accomplissement de l'émigration des Chickasaws, des Choctaws, des Potawatamies, des Ottawas et des Chippewas, et une large occupation des terres indiennes durant la présente année, ont rendu certain le prompt et honorable résultat de la politique depuis long-temps établie par le gouvernement au sujet des affaires indiennes.

Les fruits de toutes les tentatives faites jusqu'ici pour franchir les bornes fixées par la nature, ont été la destruction soit physique soit morale des Indiens; elles ont amené des conflits dangereux avec le gouvernement des Etats, et la souffrance dans la prospérité individuelle des citoyens, ainsi que dans les progrès généraux du pays.

La politique prévoyante dont les principes ont été posés, il y a plus de trente ans, sous l'administration de Jefferson, consiste à ôter aux Indiens la possession de terres dans les Etats et sur le territoire des E. U.; à les faire émigrer à l'ouest du Mississippi, dans un pays beaucoup plus étendu, et mieux approprié à leurs habitudes que celui où ils résidaient; à leur garantir, au nom des E. U., la possession exclusive et inviolable de cette contrée, à l'abri des agressions des Blancs, et avec toutes les ressources nécessaires pour leur sûreté contre les violences du dehors et les dissensions au-dedans; à leur donner toutes les facilités convenables pour qu'ils s'avancent dans la civilisation.

La politique prévoyante dont les principes ont été posés, il y a plus de trente ans, sous l'administration de Jefferson, consiste à ôter aux Indiens la possession de terres dans les Etats et sur le territoire des E. U.; à les faire émigrer à l'ouest du Mississippi, dans un pays beaucoup plus étendu, et mieux approprié à leurs habitudes que celui où ils résidaient; à leur garantir, au nom des E. U., la possession exclusive et inviolable de cette contrée, à l'abri des agressions des Blancs, et avec toutes les ressources nécessaires pour leur sûreté contre les violences du dehors et les dissensions au-dedans; à leur donner toutes les facilités convenables pour qu'ils s'avancent dans la civilisation.

QUEBEC:

SAMEDI, 22 DECEMBRE 1838.

Les journaux de New-York du soir du 14 sont arrivés, mais ne fournissent point de nouvelles.

A la date des derniers avis d'Harrisburgh, les deux sections de la chambre des représentants siégeaient encore séparément, et les arrestations continuaient à se faire. La section qui représente la minorité whig est celle qui est reconnue par le gouverneur. L'autre section représente le parti Van Buren ou le parti démocratique, qui a eu la majorité des suffrages dans les élections d'où sont nés ces troubles, mais qui a eu le tort de recourir à la violence au lieu de chercher le redressement de ses griefs par les voies légales et constitutionnelles.

Le fameux général Van Rensselaer, qui commandait les "patriotes" à Navy-Island l'été dernier, a failli devenir la victime d'un assaut dans les rues d'Albany.

Le Commercial Advertiser des Buffalo, après avoir donné les détails de l'affaire de Windsor, ajoute en postscriptum :

"Le bateau à vapeur du gouvernement (américain) la Constitution vient d'arriver de Huron.—Le capitaine De Hart, commandant les troupes des Etats-Unis à bord, nous informe qu'au moment de son départ de Huron l'on avait appris que les forces envahissantes débarquées vis-à-vis de la ville du Détroit avaient été complètement anéanties. Pas un seul canadien ne les a jointes, et elles ont été tuées, prises ou dispersées par la milice provinciale."

Les brigands avaient publié deux proclamations invitant les canadiens à les joindre; elles sont datées: "Quartier-général de l'armée patriote à Sandwiche, Haut-Canada, le 30 novembre 1838" et signées: "Par ordre du commandant en chef, William Loun, secrétaire militaire." Ils disent qu'ils ne sont pas "des pirates, des voleurs, des bandits, des brigands," mais des "patriotes canadiens." En cela ils mentent aussi impudemment que dans le reste, car il se trouve que presque tous ceux qui ont été pris sont des américains. Quoique leurs proclamations soient datées du 30 novembre, ce n'est que le 3 décembre qu'ils ont débarqué sur le rivage canadien, et ils n'ont jamais mis le pied dans leur quartier-général de Sandwiche.

Les journaux, ainsi que le colonel Prince, dans son rapport, font les plus grands éloges de la bravoure et de la loyauté dont les Canadiens français qui habitent les environs de Sandwiche ont fait preuve en cette occasion. C'est un Canadien français, le lieutenant Morin, qui a donné l'alarme à Sandwiche. C'est une compagnie de Canadiens français, commandée par un Canadien français nommé Thibo, dans la dépêche du col. Prince (probablement Thibo), qui s'est précipitée en avant des autres, et a été la première à tomber sur les brigands et à les tailler en pièces. C'est un Canadien français, nommé Pierre Marantette, enseigne dans la même compagnie, qui a tué le porte-étendard des envahisseurs,

et l'étendard lui-même a été pris par un nommé Rankin, lieutenant dans une autre compagnie. En tête de ceux qui se sont distingués comme volontaires, et dont le colonel Prince fait une mention spéciale, se trouve M. Charles Baby.

Le Patriot, de Toronto, du 14 contient ce qui suit :

"Nous attendons avec la plus grande anxiété des nouvelles ultérieures de l'ouest. La bravoure de nos gens rivalise et cherche à surpasser en actes d'héroïsme les plus nobles faits qui vivent maintenant dans les pages de l'histoire. Le nom de Prince passera à la postérité entouré d'une auréole de gloire avec ceux des Macdonell et des Macdonald, des Fraser, des Gowan, et cent autres trop nombreux pour être énumérés, mais trop glorieux pour être jamais oubliés."

C'est avec la plus grande satisfaction que nous voyons que la population française des environs de Sandwiche a fait noblement son devoir, simplement parce qu'elle a été à l'abri de l'influence pestiférée de la démagogie et sous la direction d'un pieux pasteur qui connaît son devoir envers sa patrie et son souverain, à en soin d'inculquer ses bons principes à ses ouailles. Si les français du Bas-Canada eussent de même suivi les conseils de leur vertueux clergé, que de maux ils se seraient épargnés !"

Le bruit courait à Kingston le 18, que les pirates avaient pris possession de la ville du Détroit, et empêché le général Brady d'y débarquer. Après avoir échangé quelques coups avec eux, il avait débarqué ses troupes sur le rivage canadien.

Des brigands ont essayé d'incendier la maison du Sheriff Hamilton à Queenston.

Les juges de la cour du Banc du Roi à Montréal ont rejeté la demande d'un writ de prohibition, faite au nom de Cardinal et Duquette. Ces deux individus ont dû être exécutés hier matin. Lepailleur et Thibert ont obtenu une commutation de leur sentence.

Le major-général sir James Macdonell, qui commandait dernièrement à Laprairie, est maintenant à Saint-Jean.

(Correspondance de Montréal de la Gazette de Québec.)

Montréal, jeudi soir, 20 décembre.

Il n'y a rien de nouveau ici aujourd'hui, outre ce que vous trouvez dans les journaux.

On croit maintenant que deux des prisonniers qui viennent de subir leur procès seront exécutés demain matin.

Les compagnies du 65^e régiment qui sont récemment parties d'ici sont arrivées à Kingston le 18.

(Extraits de l'Ami du Peuple de Montréal.)

Voici les détails officiels de l'affaire de Windsor :

La bande de pirates, composée de 150 hommes, débarqua du bateau à vapeur américain Champlain, au point du jour, le 4 courant, un peu au-dessus de la traverse de Windsor, trois milles au-dessus de Sandwiche. Ils mirent immédiatement le feu à quelques maisons dont on se servait comme de casernes de la milice, un peu hors du village, et les brûlèrent entièrement. Ils mirent aussi le feu au bateau à vapeur britannique Thames, lequel ayant brisé sa chaudière la veille, était à un petit quai près des maisons dont on vient de parler. Le capitaine Sparke, de la milice incorporée, et le colonel Prince, avec quelque milice, sortirent immédiatement de Sandwiche et s'avancèrent contre les brigands, et après quelques coups de feu les dispersèrent. Les brigands se sauvèrent dans les bois, où le colonel Prince ne jugea pas prudent que sa milice les poursuivît. Informé de ce qui s'était passé, le colonel Airey commandant le 34^e régiment à Amherstburgh, à 19 milles de Windsor, envoya le capitaine Broderick et 100 hommes qui avaient été toute la nuit prêts à marcher, avec une pièce de 9 et un détachement d'artillerie. Ce détachement arriva à 11 heures et commença immédiatement à poursuivre les brigands. Mais ils étaient tellement dispersés dans les bois, qu'on ne pouvait en voir un seul excepté dans un bateau qui traversait la rivière, sur lequel on tira un coup de canon qui tua un homme, et un autre fut pris prisonnier. La milice par petits corps continua à poursuivre, mais jusqu'au soir du 4 on n'avait encore fait que 9 prisonniers qui étaient logés dans la prison de Sandwiche. L'Érié, bateau à vapeur des Etats-Unis, avec un détachement des troupes des E. U., s'employa très activement à couper la retraite des brigands et fit feu sur eux plusieurs fois.

Le nombre de morts, du côté des brigands, s'est monté à 25, celui des blessés n'est pas connu. Trois des prisonniers étaient blessés, et l'on assure que plusieurs blessés ont été enlevés par leurs gens. Du côté des anglais, il y a eu de tués le docteur Hume et trois miliciens, dont deux furent brûlés dans les casernes. Le docteur Hume fut tué le matin de bonne heure. Il prit les pirates pour de la milice provinciale, parce qu'ils étaient rangés en ligne et portaient des ceintures blanches, et se dirigea vers eux. Il fut criblé de balles à l'instant, puis son corps fut mutilé et ses bras brisés. Un homme de couleur qui refusa de suivre les brigands fut aussi massacré.

On a trouvé dans la poche d'un des brigands morts des lettres qui découvrent parfaitement les projets de ces hommes infâmes.

Voici la liste des prisonniers faits après la bataille de Windsor.

- D. Sweetman, Etats-Unis,
D. Kennedy, do
I. Allwood, do
J. M. Atchison, Ecosse,
A. B. Sweet, Etats-Unis,
W. Jones, do
C. Lelton, do
R. Marsh, do
J. Herton, do
I. Herton, do
E. Armstrong, do
C. Reed, Angleterre,
J. Doan, Yarmouth, H. C.
J. Williams, E. U.
D. Hay, Moore, H. C.
J. Spriggs, Waterloo, H. C.
M. Morin, Bas-Canada,
H. P. Goodrich, E. U.
O. Crandell, Kingston, H. C.
E. C. Goodman, E. U.
A. Parley, St. John N. B.
R. M. Stewart, E. U.
C. Cunningham, do
A. Tiffany, do.

Nous voyons avec un singulier plaisir, par les rapports de tous les journaux du Haut-Canada, que les Canadiens français de cette province se sont com-

portés avec toute la bravoure et la loyauté possible. Les feuilles du Haut-Canada ne tarissent pas en éloges sur leur compte.

Les canadiens français de Toronto ont présenté une adresse à sir Geo. Arthur, l'assurant de leur dévouement et offrant leurs services.

Le 71^e régiment commandé par l'honorable colonel Grey a donné un jour de sa paye, pour soulager les familles des volontaires tués à Odelltown. Le montant, £17 18 10, a été payé lundi entre les mains du comité. Nous ne saurions donner trop d'éloges à ce brave régiment pour sa généreuse conduite.

Après le procès de Chs. Huot, la cour martiale doit, dit-on, s'occuper de celui des principaux accusés concernés dans l'affaire de Napierville. Parmi eux figurera le général Hindenlang.

John Dyle, écuyer, a été attaché à un bataillon d'infanterie légère du col. Holmes, en qualité de second major. On attend beaucoup de son zèle et de son habileté.

Les volontaires d'Oranstown et des environs ont donné un jour de leur paye pour soulager les familles des volontaires tués à Odelltown.

Dimauche, on a amené de Beauharnais huit prisonniers, dont un est un notaire, et trois ou quatre paraissent des hommes d'un certain rang.

Bill Johnson qui s'était évadé de la garde des maréchaux des Etats-Unis a été arrêté de nouveau.

On a traversé à pied vis-à-vis la Longue Pointe, lundi, vers midi. Les traverses ne tarderont pas à être praticables pour les voitures.

Le bruit qui avait couru de la prise de quelques uns des loyaux près de Missisquoi-Bay est parfaitement faux. Des lettres de M. C. Sweeney que l'on dit un des prisonniers, datée de lundi soir, n'en font aucune mention. Le capitaine Comeau, de la police, a vu M. Sweeney lundi soir; il n'y avait pas eu de prisonniers faits.

Nous sommes priés d'annoncer que ce n'est point le major W. K. McCord qui a été concerné dans l'arrestation du consul Russe, qui a eu lieu, il y a quelques jours mais le lieutenant-colonel J. S. McCord. Les journaux américains l'ont par erreur attribué au premier.

Nous avons appris hier au soir que Son Excellence a commué la peine de mort prononcée contre Thibert et Lepailleur en transportation pour la vie. Cardinal et Duquette doivent être exécutés vendredi matin, à neuf heures.

A une assemblée tenue à la chambre des nouvelles de 13 courant, présidée par John Frutingham, écuyer, on a reçu le rapport du comité de la maison d'industrie et de soulagement de l'année dernière. Par le rapport, il appert que les souscriptions faites l'année dernière se sont montées à £242 13 2, lesquels joints à £215 19 10 reçus de l'ancienne maison d'industrie ont formé la somme de £458 13 4. Sur cette somme, le comité a déboursé l'année dernière £462 14 8, et par conséquent les fonds restant en sa possession se montent à £395 18 4. Mais là-dessus £200 sont dus par la ville et ne sont payables que dans l'été, en sorte que le comité n'a réellement en main que £195 18 4.

En conséquence, il a été résolu de faire un nouvel appel à la charité publique et les messieurs suivants ont été nommés comme comité de direction cette année. Les prêtres des divers religions, MM. P. J. Lacroix, Capitaine Maitland, A. Laframboise, Dr. Holmes, Jules Quesnel, Henry Vennor, John Dougal, Olivier Berthelet, Jos. Savago et J. R. Orr.

Il paraît que des rassemblements considérables se forment sur les frontières des deux provinces et que très prochainement de nouvelles tentatives doivent être faites contre le pays. Nous sommes loin d'en redouter l'issue, les Canadas sont trop bien préparés et leurs habitants trop bien disposés pour que les brigands puissent réussir, quel que soit leur nombre. Mais il est triste de penser qu'il y aura encore du sang versé, et que de braves volontaires ou soldats de Sa Majesté perdront encore la vie dans ces luttes qu'ils ont si peu provoquées.

Malgré toutes les tentatives faites par quelques uns des aventuriers qui se sont attachés à la soi-disant cause patriote des Canadas, et qui n'est autre que celle d'hommes spéculant sur la ruine de leur pays, il paraît que les choses sont tout autre qu'on nous les représente à New-York et que les sympathies existent bien plus sous la plume de quelques écrivains de la force du rédacteur de l'Estafette, que dans l'esprit de la masse des citoyens honorables. Nous avons reçu des lettres sur lesquelles nous repons une grande confiance et qui nous affirment que les réfugiés Canadiens tombent de jour en jour dans le discrédit : sur la route de New-York, il suffit de parler français pour que les maîtres d'hôtels nous prennent pour des Canadiens et nous refusent sans rémission l'entrée de leurs maisons; ils prétendent être autorisés à cette conduite par les continuelles pertes qu'ils ont faites avec des hommes qui se targuent de leur position pour se dispenser de payer leurs dépenses.

A New-York la majeure partie des citoyens regardent avec dérision les assemblées publiques qu'on cherche à improviser pour exciter, réchauffer ou faire naître de prétendus sympathies, et bien plutôt pour arriver à faire payer aux curieux une modeste pièce de monnaie, afin de procurer un dîner aux improprieurs de manifestations. Chacun est fatigué de ces moneries révolutionnaires, et le public dédaigne d'entrer dans la salle où les bateleurs de l'indépendance érigent leurs tréteaux.

Duverny qui joua un si triste rôle dans l'embuchage des guerriers qui devaient conquérir les Canadas, et qui s'appuyait vainement sur sa fatigue de pourvoir à sa paresseuse propension, se décide à chercher une autre occupation que celle de rassembler des conscripts de l'armée républicaine. Il a l'air d'être lassé depuis que ses hauts faits sont connus et qu'il demeure constant qu'il entraîna tant de malheureux dans le tourbillon du crime.

Malgré les efforts faits par le soi-disant officier Touvrey pour détruire l'effet des écrits de son malheureux compatriote Charles Hindenlang, qui paye dans la prison de Montréal sa trop funeste crédulité; ces écrits n'en ont pas moins porté leurs fruits et beaucoup d'entre eux qu'ils s'approprièrent à se jeter en aveugles dans une cause qu'ils ne connaissent point, se sont heureusement arrêtés au bord de l'abîme et ont renoncé à seconder des projets dans les quels ni l'honneur ni le profit n'étaient intéressés.

Il ne faut pas cependant croire que le Bas-Canada est entièrement débarrassé de ses ennemis. Quand bien même il serait vrai que Robert Nelson renonce aux actes de brigandages qui devaient lui ouvrir la carrière comme Président de la République Canadienne, il existe encore d'autres misérables dont l'esprit de rapine ou le besoin de vengeance est un mobile assez puissant pour les porter à risquer d'autres tentatives. Nous tenons d'une source certaine que le trop fameux Côte a dit : "qu'il ne fallait pas laisser le gouvernement tranquille et qu'il fallait que

ceux qui avaient promis d'aider à l'insurrection payassent l'indifférence qu'ils avaient marquée au moment de l'exécution." C'est donc la ruine de ses compatriotes que médite encore cette âme de boue, et ceux-ci doivent être plus intéressés que les autres à s'emparer de l'artisan, de leur ruine, de celui qui calcule froidement leur perte, pour en faire une prompté justice.

Nous apprenons que M. Goddu, l'un des ex-exilés à la Bermuda, qui n'avait pas pris part aux indignes séances des assemblées de New-York, était rentré dans le pays, sous l'impression que le rappel de l'ordonnance de lord Durham l'autorisait à se représenter. Sir John Colborne, étant averti de cette circonstance et ne voulant point profiter d'une erreur qui pouvait être fatale à celui qui paraissait l'avoir commise sans mauvaise intention, fit venir M. Goddu et lui annonça qu'il se trouvait dans une position équivoque; qu'il ne pouvait repaître dans le Canada sans en avoir obtenu la permission spéciale; qu'il n'avait que deux partis à prendre : le premier, de repaître par les Etats Unis et là d'adresser au gouvernement une supplique sur laquelle il serait délibéré; le deuxième, de se constituer prisonnier et de se soumettre à un jugement. M. Goddu, ayant opté pour le premier parti, fut reconduit sous escorte jusqu'aux lignes. Cette circonstance prouve que l'administration actuelle envisage la position des ex-exilés sous un tout autre point de vue que ne l'avait fait lord Durham, et nous croyons que c'est le seul qui puisse réellement mettre l'accord la magnanimité du gouvernement avec la nécessité d'obtenir de fortes garanties contre des hommes qui parent être égarés, mais qui se sont rendus coupables d'actes condamnables qu'ils ont avoués et pour la rémission desquels ils ne doivent espérer de refuge que dans la clémence du souverain. La conduite de sir John Colborne doit être aussi hautement appréciée par tous les partis, car il n'a pas voulu profiter d'une démarche qui changerait aussi essentiellement le sort d'un individu, et il a senti qu'une surprise, en pareil cas, aurait pour résultat d'entacher le caractère de loyauté de la Grande-Bretagne.

Le Polonais Von Scholtz qui a été exécuté à Kingston, a laissé une fortune de £4000, sur laquelle il a prélevé un legs de £100 aux familles de ses compagnons tués près de Prescott, et un de £200 à l'Eglise catholique de Kingston. Le reste de sa fortune, dit-on, a été légué à une jeune demoiselle qu'il devait prochainement épouser.

Tous ceux qui l'ont vu, s'accordent à dire qu'il était un homme d'excellente éducation, de manières distinguées, et méritant un meilleur sort; sa fermeté ne l'a pas abandonné un seul moment.

Le procès de Chs. Huot, N. P. a commencé lundi devant la cour martiale. Huot agissait à Napierville comme quartier-maître-général des rebelles. La cour est en possession d'un grand nombre de bons ou ordres de sa main qui seront de terribles preuves contre lui. L'accusé a une contenance assez ferme.

Son Excellence ayant été informé que des rassemblements considérables avaient eu lieu à Champlain, St. Albans, Swanton, etc. et qu'une force considérable menaçait Missisquoi-Bay, dépêcha le major McCord pour faire diriger sur ce point une partie des troupes qui se trouvaient à Champlain, St. Pierre et Laprairie.

INTERESSANT.—M. Dexter Chapin informe ses amis des Etats-Unis qu'il a été 40 jours en prison. Il est malheureux que M. Chapin n'ait pas été lui-même en porter la nouvelle, et que l'envie ne l'ait pas pris de demeurer avec ses chers amis.

COUR MARTIALE.

(Continuation.)

Les témoins suivants furent alors assermentés et examinés de la part de la poursuite :

John Lewis Grant.—Demeure à Lachine; il connaît le prisonnier Cardinal, Duquette, Ducharme, Lepailleur et Jean Marie Thibert, dont il fut lui-même prisonnier le dernier.—Samedi, 3 novembre, il s'embarqua à bord du bateau à vapeur à Lachine, allant chez M. J. M. Donald à Chateaugay; la même nuit, il fut fait prisonnier par Duquette et environ 20 autres, formant un corps d'hommes différemment armés et commandé par Duquette, qui le prirent dans la maison tenue par la mère de Duquette; il croit que Duquette n'était pas armé; il demanda que tout cela signifiait, et Duquette lui dit que dans deux ou trois jours un corps d'américains arrivait; il fut pris dans une chambre à coucher et fouillé; on lui enleva une paire de pistolets. Lepailleur et Newcombe qui s'étaient échappés depuis étaient dans la chambre à coucher; une garde fut placée auprès de lui par l'ordre de Duquette, et il fut recommandé qu'il soit traité honnêtement. Dans la nuit Cardinal vint à la maison et le fit conduire au bureau de Cardinal où le témoin trouva J. M. Donald prisonnier; il fut escorté par une bande d'hommes armés et en apparence commandée par Cardinal; il croit que Cardinal n'était pas armé. Il fut un enferme avec M. Donald jusqu'au dimanche après-midi, 4 novembre, qu'il fut alors conduit chez un nommé Malette, où il trouva M. Ellice et d'autres en prison. Le lundi on le mardi après-midi les volets furent fermés et l'appartement tenu dans l'obscurité. Le dimanche et le lundi il vit de 200 à 300 hommes armés, mais il ne distingua aucun des prisonniers. Sur un rapport que les Indiens arrivaient, ils furent dans l'Eglise. Le samedi suivant du jour où il fut pris, il fut conduit sous la garde de 200 hommes ou plus, à la Pigeonnière, où apprenant que les rebelles avaient été défaits à Napierville, la bande se dispersa et le témoin ainsi que les autres furent libérés. Il fit demander à plusieurs reprises Cardinal, qu'on disait être le principal chef, pour avoir une entrevue avec lui. Il se rappelle avoir vu Ducharme quand il arriva à Chateaugay avec un nommé Brault; tous deux étaient armés de fusils et furent bien reçus par les rebelles. Duquette, Lepailleur et un nommé Desmarais, dirent ouvertement que les américains arrivaient pour prendre possession du pays; qu'il y aurait un soulèvement général la nuit du samedi 3 novembre, et que le gouvernement serait renversé. Il observa des degrés de commandement parmi les hommes par lesquels il fut fait prisonnier; ils montaient la garde avec un officier et étaient organisés comme un corps militaire.

Questionné par la cour.—Il ne peut dire qu'il vit aucun des prisonniers avec des armes, outre Ducharme, entre le 3 novembre et le jour qu'il fut lâché.

Questionné par Cardinal.—Il n'entendit point Cardinal donner un ordre aux gens en armes.—Il ne sait pas que ce fut à la requête de M. Donald que Cardinal vint le chercher à la maison de Duquette. Cardinal ne vint point lorsqu'il le fit demander pour avoir entrevue avec lui.

Questionné par Duquette.—Ce fut par ordre de Duquette que les sentinelles furent placées pour garder le témoin.

Questionné par J. M. Thibert.

Questionné par J. M. Thibert.—Il ne se rappelle pas exactement le jour où il arrêta Thibert; mais ce fut dans l'après-midi, quelques jours après sa délinquance. Il partit avec McDonald et l'un des cavaliers de Lachine dans le dessein de prendre Thibert dans sa propre maison à Chateaugay.

John McDonald.—Il reconnaît tous les prisonniers. Dans la nuit du samedi 3 novembre, entendant un grand bruit et des cris vers dix heures, il regarda par la croisée et vit un grand concours de peuple l'appelant pour ouvrir sa porte et les faire entrer; il leur demanda ce qu'ils voulaient à une telle heure et en semblable nombre; Jean Louis Thibert répondit qu'ils allaient déclarer leur indépendance cette nuit. Le témoin dit qu'il n'ouvrait pas la porte jusqu'à ce qu'on lui ait annoncé ce qu'on demandait. Jean Louis Thibert lui dit:—

« Ouvrez votre porte et vous sauvez votre vie, sinon nous mettrons le feu et nous détruirons la maison. » Le témoin alla à la porte avec son fusil et le plomb qu'il avait; ce qu'il fit; il y avait environ 25 livres de poudre et 50 à 60 livres de plomb de chasse, sans balles. Ils revinrent à la maison et les fouillèrent pour chercher davantage d'armes, mais n'en trouvèrent aucune. Quelqu'un de la bande, il ne sait qui, dit qu'on devait l'attacher; J. L. Thibert qui parut pendant tout le temps être chef de la bande, dit que si le témoin allait possiblement avec eux, ils le laisseraient partir. Il fut alors conduit par Thibert au camp, près le pont à Chateaugay. Sur le chemin la bande augmenta à 200 ou 300 hommes, tous armés. Jean Louis Thibert continuait encore à commander. A la demeure d'un nommé McLean, Jean Louis Thibert ordonna à un nommé Giroux de mettre le feu à la grange, si McLean ne se rendait pas. Le témoin fut placé à une avant-garde, et il lui fut ordonné d'avertir les loyalistes de se rendre pour éviter d'être tués; J. L. Thibert commandait l'avant-garde.

Questionné par le juge-avocat.

Questionné par le juge-avocat.—De ceux pris à Chateaugay, il reconnaît les prisonniers Lepailleur et Guérin dit Dusault; Duquette fut pris après. Il pensait que les rebelles venaient pour faire la guerre contre les Indiens. Le compagnon de Lepailleur dit qu'un bien plus grand nombre arrivait de Chateaugay pour les secourir.

Questionné par le juge-avocat.—Le dimanche, 4 novembre, il vit L'Euey, Lepailleur et Thérien à la chapelle au Sault St. Louis. Ensuite, vers les 10 heures du même soir, il vit Cardinal et Duquette prisonniers dans la maison d'un Indien. Quand le témoin vit Lepailleur, L'Euey et Thérien, ils étaient avec environ quatre-vingt autres, armés de fusils et de piques; ils dirent qu'ils voulaient acheter les armes des Indiens.

Questionné par le juge-avocat.—L'intention a-t-elle de ce corps d'hommes armés était de renverser le gouvernement et de déclarer leur indépendance; J. L. Thibert et Cardinal le dirent expressément; Cardinal ajouta que dans la nuit du samedi 3 novembre, toute la population canadienne s'était levée et serait en possession de tout le Canada excepté Québec. Il ne peut spécifier le rang tenu par aucun des prisonniers; J. L. Thibert lui dit que Cardinal et Duquette étaient « grands chefs ».

AVIS.

AVIS.—Un dividende semi-annuel de trois pour cent sur le montant du capital a été déclaré, et sera payable, à la Banque, dès et après le MERCREDI 2 JANVIER prochain.

BAZAAR DE LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION SOUS LA DIRECTION DES DAMES DE QUÉBEC.

Le public est informé qu'il se tiendra un Bazaar MARDI 5me et MERCREDI 6me de FEVRIER prochain, depuis ONZE heures du matin jusqu'à quatre heures de soir.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT. DES propositions seront reçues au bureau du Commissariat jusqu'au JOURDI 27 DECEMBRE, à midi, pour la fourniture de bois au département du génie depuis le 1er janvier 1859, pendant trois années.

AVIS.—Un avis est donné par le Commissariat de la ville de Québec, au sujet de la vente de certains terrains appartenant à la ville.

AVIS.—Un avis est donné par le Commissariat de la ville de Québec, au sujet de la vente de certains terrains appartenant à la ville.

AVIS.—Un avis est donné par le Commissariat de la ville de Québec, au sujet de la vente de certains terrains appartenant à la ville.

AVIS.—Un avis est donné par le Commissariat de la ville de Québec, au sujet de la vente de certains terrains appartenant à la ville.

AVIS.—Un avis est donné par le Commissariat de la ville de Québec, au sujet de la vente de certains terrains appartenant à la ville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI. VENTE DE LIVRES. MERCREDI 27 du courant, à ses chambres d'encan, à 8 1/2 heures précises, positif sans réserve.

VENTES. LE PREMIER de MAI prochain, seront vendus et adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, sur les lieux, à UNE heure après midi, les propriétés suivantes:

1. Un emplacement avec la maison, qui a ci-devant servi d'école, rue d'Artois au faubourg Saint-Louis, chargé de 24 1/2, de rente annuelle envers M. Amable Berthelot.

2. Un autre emplacement dans le même faubourg, rue St-Michel, chargé d'une rente annuelle en faveur de M. Amable Berthelot de 22 1/2.

3. Un autre emplacement avec une petite maison, en bois situés sur la Grande-Allée vis-à-vis la maison qu'habite M. Perrault, protonotaire, tenu en bail emphytéotique, dont il reste encore 14 ans à courir.

4. Un autre emplacement, chargé d'une rente annuelle en faveur de M. Gagner et chargé de six lots de rente annuelle par chaque arpent payable à madame veuve Marchand, tenu en bail emphytéotique, dont il reste encore 14 ans à courir.

5. Un autre emplacement, chargé d'une rente annuelle en faveur de M. Gagner et chargé de six lots de rente annuelle par chaque arpent payable à madame veuve Marchand, tenu en bail emphytéotique, dont il reste encore 14 ans à courir.

6. Un autre emplacement, chargé d'une rente annuelle en faveur de M. Gagner et chargé de six lots de rente annuelle par chaque arpent payable à madame veuve Marchand, tenu en bail emphytéotique, dont il reste encore 14 ans à courir.

7. Un autre emplacement, chargé d'une rente annuelle en faveur de M. Gagner et chargé de six lots de rente annuelle par chaque arpent payable à madame veuve Marchand, tenu en bail emphytéotique, dont il reste encore 14 ans à courir.

ALMANACH DE QUEBEC.

LES Messieurs qui ont coutume de fournir des corrections pour les différentes listes publiées annuellement dans l'ALMANACH DE QUEBEC, et qui seraient disposés à continuer de faire la même chose pour l'Almanach de l'année prochaine, sont priés d'envoyer leurs corrections ou additions sur bonne autorité, dans le plus court délai possible.

TOILES à Bluean, brevetées, de Hollande et d'Angleterre, à vendre au n. 47, rue des Commissaires, au bout de l'eau. ALFRED LAROCHE, Mont-éol. 21 octobre 1858.

HEMORRHOÏDES, &c. HEMORRHOÏDES.—Point de cure point de paiement. PRIX \$1. LINIMENT DE HAYS.—POINT DE DÉCEPTION.

CETTE composition chimique extraordinaire, résultat de la science et invention d'un célèbre médecin, dont le public a été doté avec la solennité d'un legs fait au profit de la science, a acquis depuis une réputation sans égale.

HEMORRHOÏDES.—Le plus sûr est remis à quinzaine ayant fait usage d'une bouteille de Liniment de Hays pour les hémorrhoides, et rapporte la bouteille vide sans avoir été guéri.

HEMORRHOÏDES.—Le plus sûr est remis à quinzaine ayant fait usage d'une bouteille de Liniment de Hays pour les hémorrhoides, et rapporte la bouteille vide sans avoir été guéri.

HEMORRHOÏDES.—Le plus sûr est remis à quinzaine ayant fait usage d'une bouteille de Liniment de Hays pour les hémorrhoides, et rapporte la bouteille vide sans avoir été guéri.

HEMORRHOÏDES.—Le plus sûr est remis à quinzaine ayant fait usage d'une bouteille de Liniment de Hays pour les hémorrhoides, et rapporte la bouteille vide sans avoir été guéri.

HEMORRHOÏDES.—Le plus sûr est remis à quinzaine ayant fait usage d'une bouteille de Liniment de Hays pour les hémorrhoides, et rapporte la bouteille vide sans avoir été guéri.